

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat entérine la troisième adaptation du Plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat a finalisé la troisième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn). Les mesures en faveur du logement et des pôles de développement, la mobilité, les grands centres commerciaux, le réseau écologique cantonal, le projet de correction du Rhône et l'établissement d'une cartographie en constituent les points forts. Cette adaptation, qui permet également d'intégrer la mise à jour des cinq projets d'agglomérations de deuxième génération, répond aux besoins liés à la croissance démographique et à la création de nouveaux emplois dans le canton.

Le Conseil d'Etat a entériné le contenu opérationnel de la troisième adaptation du Plan directeur cantonal, suite à l'adoption des éléments stratégiques par le Grand Conseil ce printemps. Ainsi, 25 mesures thématiques et cinq mesures régionales sur 66 mesures ont été adaptées. Cette mise à jour en profondeur du PDCn donne au Canton les instruments nécessaires pour répondre aux besoins économiques et sociaux de la population tout en assurant la préservation d'un cadre de vie de qualité.

Parmi les éléments majeurs de cette troisième adaptation figurent l'introduction de sites d'importance cantonale pour le logement, pour les projets impliquant un fort potentiel d'accueil et/ou d'emplois, ainsi que l'introduction d'une carte de synthèse dans laquelle figurent notamment les projets immobiliers d'importance cantonale. De même, dans le cadre de la lutte contre la pénurie de logement, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire dans la fiche B31 des mesures visant à faciliter les projets de planification de logements d'utilité publique.

Cette troisième adaptation désigne en outre de nouveaux pôles de développement à Mex (Bobst), Cheseaux (Bell, Châtelard) et Lausanne (Nestec et EHL). Elle intègre également les exigences fédérales pour les résidences secondaires, ainsi que les intérêts de l'agriculture dans le réseau écologique cantonal.

Cette adaptation est le fruit de nombreuses consultations: publique en 2011, examen par les services fédéraux en 2012, structure de pilotage des agglomérations, démarche participative pour le Grand-Genève, consultations spécifiques avec le Valais pour les corrections du Rhône, consultation et participation des services et entités de l'Etat de Vaud.

La troisième adaptation entrera formellement en vigueur après son approbation par la Confédération, prévue début 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 2014

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14; Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial, 079 237 42 55; Alain Renaud, responsable du PDCn, 021 316 73 93

[PDCn 3e adaptation mesures modifiées](#)